



BUREAUX : LILLE - 15, rue d'Angleterre - Téléphone : 072

5 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX - 35, rue de Valenciennes - TOURCOING - 25, rue des Ursulines

« N'oubliez pas que M. Le Roy a eu, lui aussi, à subir toutes les TURPITUDES de M. Bersez, l'auteur responsable de notre échec et de la désagrégation républicaine dans la 2^e circonscription de Cambrai. »

« Alors même qu'il s'agirait seulement de déjouer les projets de perfidie de cet homme néfaste, votre devoir est de voter pour M. Le Roy, qui n'a pas voulu se laisser domestiquer par le petit empereur de Cambrai. »

« Voilà ce qu'écrivait « la veille de sa mort », dit le RÈVEUR, le défunt Flévet. Or, mardi, sur la tombe entrouverte de celui qui lui avait craché, dans un râle suprême, ces paroles de mépris et de dégoût, l'homme aux turpitudes, le perfide, le néfaste, le petit empereur Bersez, prêt des airs penchés, essayait de sa pauvre main une larme qui ne voulait pas venir, et d'une voix qu'il s'efforçait de rendre émue, il prononçait un discours finissant par ces mots : « C'est pourquoi j'éprouve une sincère émotion en adressant à Eugène Flévet l'adieu du Conseil général tout entier. »

Et il ne s'est pas trouvé là un crocodile pour embrasser son frère ! Et de cette tombe une voix n'est pas sortie pour lancer à l'individu qui n'a pas eu la pudeur de se taire devant ce mort cet autre cri fatidique : « Comédiant ! »

Décidément, le fr. Bersez est un jocrisse ou... un héros !

TROP D'OR !

« La halle » au citoyen Delory ! Le roublard candidat à la veste pour dimanche prochain trouva, lui aussi, que l'occasion était bonne de se tailler une petite réclame électorale.

« La lutte doit continuer, dit-il, patiente, inlassable. C'est à force d'organisation que ceux qui n'ont pas assez de pain arrivent à vaincre ceux qui ont trop d'or. »

Le fr. Flévet continua de faire comme s'il n'entendait rien, mais il y avait là un citoyen anonyme qui avait compris.

Ce citoyen « reluquait » la chaîne d'or qui sur l'ample abdomen du citoyen Delory, symbolisait avec éclat les chaînes de servitude que l'infâme capitalisme fait peser sur les vannes propriétaires.

« Très » concis et net, notre citoyen pensa qu'au bout de cette chaîne il devait y avoir une « locante ». Et il se dit : Décidément, il faut « vaincre » cet homme qui a trop d'or. »

Voilà pourquoi, « à force d'organisation » et d'une main sans scrupule, le « sans pain » parvint à subtiliser le riche chronométriste du quinze-mille Delory !

Il fallait voir le nez de celui-ci lorsque, mélancolement, il racontait dans le train à ses camarades du gratin maçonnique de Lille sa douloureuse mésaventure :

« Voilà un enterrement qui me coûte cher, dit-il. — Comment cela ? — On m'a chippé ma montre-pendante. »

Et tous, avec des exclamations indignées et compatissantes, de se pincer les cuisses jusqu'au sang pour ne pas éclater de rire. Ainsi finit, par une note tragico-comique, cette mémorable et funèbre journée.

Quant au député socialiste « trop d'or », il n'aura, mais un peu tard, que jamais plus il n'irait à l'enterrement du fr. Flévet. DEM.

Voir plus loin : La Grève générale de Dunkerque L'arrestation, à Paris, de l'assassin de la femme coupée en morceaux. Les Courses de Lille

Gazette du Nord

On annonce la mort :

« A LILLE, 26, rue d'Angleterre, de Mme Jonckheere, née Aïmée Varwigen, décédée, dans sa 89^e année, munie des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. Les funérailles ont lieu aujourd'hui vendredi, à 9 heures 1/4, en l'église Sainte-Catherine, d'où son corps sera conduit à Loume pour y être inhumé. »

« A LILLE, 25, rue des Jardins, de M. Romain Dourme, décédé à l'âge de 37 ans, muni des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. Les funérailles auront lieu demain samedi, à 10 heures, en l'église de Sainte-Marie-Madeleine. »

« A LILLE, de M. Joseph Vandame, brasseur, ancien président du Syndicat des brasseurs, décédé mercredi, à l'âge de soixante ans. Le défunt était le cousin de M. Georges Vandame, député du Nord. »

« A LILLE, de M. Détré-Henri Duvel, ancien contremaître retraité de l'Impprimerie Danel, médaillé de l'Industrie et de la Société des Sciences de Lille, doyen retraité de la Société Typographique lilloise, décédé le 4 mai 1910, à l'âge de 85 ans, muni des sacrements. »

« A ROUBAIX, de M. Jules Wattelet, pieusement décédé à l'âge de 81 ans, muni des sacrements. Retiré des affaires depuis quelques années, M. Wattelet s'adonnait à l'étude et nombre d'ouvrages remarquables sont sortis de sa plume, qui sa modestie n'a point laissés connaître au public. Homme de bien dans toute l'acceptation du terme, il laisse une belle et nombreuse famille et a en la consolation de donner deux de ses filles à la Congrégation des Dames du Sacré-Cœur. »

« A SOMAIN, de Mme Othilie Boumann, née Aline Mio, membre du Tiens-Gros de la Rose, décédée le lundi 2 mai 1910, dans sa 59^e année, munie des sacrements. La vénérée défunte était la mère de M. l'abbé Boumann, professeur au collège Saint-Pierre à Fourmies. »

« Les funérailles de M. le baron Henry Dard, maire, ancien député, président d'honneur de la Jeunesse Catholique du Pas-de-Calais, célébrées mercredi à AIR-SUR-LA-LYS, ont revêtu un caractère touchant et imposant. »

L'affluence était considérable. De nombreux drapeaux en bords étaient placés aux fenêtres des maisons. La levée du corps a été faite à 11 heures. Le cortège était composé des enfants des écoles communales et libres, des orphelins et des vieillards de l'Asile, du Collège Sainte-Marie, de la Musique municipale, de la Société de gymnastique la « Sainte-Michel », d'une députation de la Faculté catholique de droit, d'une députation du groupement l'« Artésienne », de l'Université catholique, entourant le magnifique drapeau ; des délégués des groupes de Jeunesse catholique d'Air-sur-la-Lys et du canton. »

Parmi les membres du clergé se trouvaient M. de Viesseux-Saint-Vincent, représentant Mgr Willem, et M. le chanoine Vasseur, archiprêtre de Saint-Omer. Le Christ était porté par M. Bécouze, second adjoint. Le cercueil, placé sur son corbillard, était entouré d'une haie de sapeurs-pompiers. »

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Lefebvre du Prey, député ; Abel Desbène, premier adjoint au maire ; Maurice Vassal, député ; Maurice Gand, professeur à la Faculté libre de droit, représentant l'Université catholique ; le chef de bataillon Virey, commandant d'armes à Air ; M. de Saint-Aubert, président de la Fédération de la Jeunesse catholique du Pas-de-Calais. »

Après le corps, marchaient, en groupes, le Conseil municipal et le Conseil-directeur de la Caisse d'épargne. Le défilé était conduit par M. Michel Dard, fils du défunt, accompagné de M. le Doyen d'Air ; par M. Bégny d'Hagorue, et les membres de la famille. L'offrande a duré jusqu'à la fin de la messe. »

On émettait, des discours ont été prononcés par M. Delbende, adjoint au maire ; par M. Lefebvre du Prey, député ; MM. Vassal, au nom des Comités libéraux ; Marsy, au nom du canton de Laventie ; Maurice Gand, au nom de ceux qui furent les camarades de Dard à l'Université catholique ; de Saint-Aubert, au nom de la Fédération de la Jeunesse Catholique du Pas-

de-Calais ; Antoine Bailliet, étudiant en médecine, vice-président de l'Artésienne. Tous ont fait un délicat éloge du regretté défunt et ont adressé le suprême au revoir à l'homme de bien qui fut toujours un vrai chrétien. »

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances. JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Mardi a été célébré, en l'église d'INCHY, le mariage de M. Emile Henninot, fabricant de tissus à LIGNY-EN-CAMBRÉSIS, avec Mlle Marie Leduc, au milieu d'une nombreuse assistance. M. l'abbé Moine, professeur à N.-D. de Grâce, à Cambrai, proche parent de la mariée, prononça une magnifique allocution et reçut le consentement des époux. »

La Sainte-Messe fut célébrée par M. l'abbé Leduc, curé de Thiant, aussi parent de la mariée. M. le curé d'Inchy, lui aussi, adressa à sa paroissienne quelques paroles empreintes de la plus sincère piété. »

Les employés de la Maison Henninot étaient venus de Ligny, au nombre d'une trentaine, présenter leurs vœux de sympathie et l'assurance de leur dévouement aux nouveaux époux. »

CONCOURS POUR UN EMPLOI DE VÉTÉRINAIRE

Un concours pour l'admission à l'emploi de vétérinaire municipal, inspecteur de l'abattoir, des halles, criées et marchés de la ville du Mans aura lieu le 17 octobre 1910, dans les locaux du service vétérinaire sanitaire du département de la Seine, aux Halles Centrales de Paris. »

Le traitement de début est fixé à quatre mille francs, avec participation aux charges et aux bénéfices de la Caisse des retraites des employés municipaux. »

Le programme complet du concours est à la disposition des intéressés dans les bureaux des services vétérinaires du département du Nord, annexe de la Préfecture, 74, rue Jacquemais-Gisèle, à Lille. »

EXPOSITION CANINE A LILLE

Nouvelle Exposition canine internationale du Club Saint-Hubert du Nord, dimanche 5 juin, à Lille (un jour seulement). — Le Comité directeur du Club Saint-Hubert du Nord nous prie de faire connaître que, sur la demande de plusieurs éleveurs et par exception à l'article 3 du règlement, l'âge maximum pour les classes de jeunes sera porté à deux ans pour les grands chiens de premier et deuxième groupes ; chiens et chiens de garde et de défense. »

De nombreux prix d'honneur et spéciaux sont encore parvenus au Club Saint-Hubert du Nord, et, avec les prix en espèces, objets d'art, médailles, etc., déjà annoncés, ils vont former une valeur totale considérable. »

Il y aura donc en réalité, cette année, que la durée qui sera changée, puisqu'elle sera exceptionnellement réduite à la journée du dimanche 5 juin ; mais, comme importance et comme organisation canine internationale de 1910, n'aura rien à envier à ses devancières. »

Rappelons qu'on peut se procurer le programme-règlement au secrétariat général du C. S.-H. N., 11, contour Saint-Martin, à Roubaix, ou au siège social : Bar Continental, place de la Gare, à Lille. »

AVIS À NOS CORRESPONDANTS

Etant donnée la mise en vigueur du nouveau tarif postal, nous croyons devoir faire observer à nos correspondants qu'ils peuvent encore affranchir de 0 fr. 65 leurs communications sous enveloppes OUVERTES, pourvu qu'elles ne pèsent pas plus de 20 grammes (et que les enveloppes ne contiennent que des manuscrits destinés à l'impression), tandis qu'AU PARAVANT elles pouvaient peser 50 GRAMMES pour le même affranchissement. »

Les lettres FERMÉES, affranchies de 10 CENTIMES peuvent peser 20 GRAMMES au lieu de 15. »

Etant donné la mise en vigueur du nouveau tarif postal, nous croyons devoir faire observer à nos correspondants qu'ils peuvent encore affranchir de 0 fr. 65 leurs communications sous enveloppes OUVERTES, pourvu qu'elles ne pèsent pas plus de 20 grammes (et que les enveloppes ne contiennent que des manuscrits destinés à l'impression), tandis qu'AU PARAVANT elles pouvaient peser 50 GRAMMES pour le même affranchissement. »

Les lettres FERMÉES, affranchies de 10 CENTIMES peuvent peser 20 GRAMMES au lieu de 15. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Une Grandiose Réunion Electorale A TOURCOING

La réunion tenue hier, jeudi, à cinq heures, dans la vaste salle de Casino, rue Nationale, a rassemblé trois mille électeurs au moins. Par l'enthousiasme général elle marque la campagne électorale d'un signe de victoire. »

Sur l'estrade avaient pris place MM. Emile Barrois, président de l'A. L. P., Arthur Duvillier, vice-président de l'U. S. P., Groussau, député ; Louis Bernard-Flipo, candidat républicain proportionnaliste ; Louis Sibon, conseiller d'arrondissement ; Lecomte-Dubar, adjoint au maire de Mousvaux ; Dillies, président de l'Union Républicaine de Marq-en-Baroeul ; Alfred Duquenne, président de l'Union Républicaine de Neuville ; des conseillers municipaux de Bondue, Marq-en-Baroeul, Neuville, Mousvaux ; les 35 qui furent candidats au Conseil municipal en 1908 avec M. Bernard-Flipo. »

Quand MM. Groussau et Bernard-Flipo entrèrent dans la salle une ovation indescriptible leur fut faite. M. Emile Barrois ouvre la séance :

ALLOCATION DE M. BARROIS

« En ouvrant cette belle réunion, permettez-moi de saluer les deux vétérans du 24 avril, le victorieux définitif, M. Groussau, contre lequel la haine infernale a concentré en vain tous ses efforts pour faire taire sa grande et belle voix à la Tribune française ; le victorieux Louis Bernard, qui est arrivé bon premier sur le terrain de la R. P., et qui sera certainement le victorieux du 8 mai. Tous les électeurs de quelque parti qu'ils appartiennent, pourront voter pour lui dimanche prochain, sans avoir à renier leur passé. Je donne la parole à M. Louis Bernard. »

DISCOURS DE M. BERNARD-FLIPO

« Il y a quinze jours, lorsque je prenais la parole dans cette même salle, je commençais un discours que je n'ai pu terminer. Je dominai l'assemblée de la reconnaissance. Au risque de me répéter, je ne puis aujourd'hui que dire la même chose. »

Reconnaissance aux électeurs qui m'ont fait l'honneur de me placer en tête des candidats et qui m'ont ainsi témoigné une confiance dont j'ai le droit d'être fier. »

Reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à ce beau résultat, à ceux de l'Union Libérale Populaire, à ceux de l'Union Sociale et Patriotique, à mes collègues candidats aux élections municipales, à tous ces amis connus et inconnus qui ont défendu ma candidature avec tant d'énergie. »

Reconnaissance enfin à l'infatigable M. Groussau ; jusqu'à la dernière minute il a travaillé sans relâche à la Chambre, puis il est venu pour défendre sa candidature avec une vaillance qui lui a donné la victoire et maintenant, au lieu de prendre un repos bien mérité, il met son incomparable talent au service de ses amis. Je le félicite de son succès et au nom des 7.800 électeurs qui m'ont donné leur voix, je lui offre le soin de continuer de défendre, à la Chambre, ce que nous avons de plus cher en ce monde : Notre loi, nos enfants, nos libertés. »

Je crois inutile, Messieurs, de vous exposer de nouveau mon programme, je crois l'avoir fait assez ici même il y a quinze jours et dans les nombreuses réunions de quartier. Je me contenterai de le résumer et de le confirmer. Je suis républicain. Je veux la liberté de conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

Le résultat du scrutin a prouvé que j'avais été compris, 7.800 électeurs ont approuvé ce programme. Si l'un ni l'autre de mes adversaires n'ont eu un seul succès. Je me suis intitulé candidat proportionnaliste, c'est vous dire, Messieurs, toute l'im-

plorer, qu'il nous serait consolant d'avoir trouvé sur notre route une femme aimable, douce, exquise, partageant notre manière de voir. N'est-ce pas ce se présenter à la députation dans ces conditions est à faire ? Aïe, aïe, aïe, en art de la conscience pour tous, même pour les breuses, le libéral d'enseignement, le libéral syndical, le droit de posséder pour les syndicats, les retraites ouvrières, l'abolition de la licence, la protection des familles nombreuses, la représentation proportionnelle. »

portance que j'attache à la réforme électorale. Au premier tour de scrutin aucun des candidats n'a réuni la majorité ; or c'est au premier tour seulement que les électeurs votent en toute indépendance et suivant leurs sympathies. Au deuxième tour, il y a des compromissions, bien des électeurs, voyant que leur candidat préfère n'a aucune chance de succès, votent pour celui de ses adversaires qui déplaît le moins, mais au premier tour les élections indiquent clairement leur volonté. Or, à ce premier tour, les voix se sont réparties comme suit :

M. Bernard-Flipo 7803 voix
M. Dron 7602 voix
M. Ingbeles 4938 voix

Nous restons seulement deux candidats, il est évident que celui des deux candidats qui sera nommé, représentera seulement une minorité.

Si je suis nommé, 7.829 votants seront représentés ; 12.540 ne le seront pas. Si M. Dron est nommé, 7.602 votants seront représentés ; 12.787 ne le seront pas. Avec le R. P. au contraire, 8.000 seraient 8.000 et 13.000 seraient 13.000.

Il est dès maintenant certain que les socialistes, qui sont 5.000 ne seront pas représentés, car même si M. Dron l'emporte, il sera difficile d'administrer ce qui sera représenté. Il y a entre eux et il y en a entre leurs idées et les siennes, et si on en juge par les aménités adressées réciproquement pendant la campagne électorale, admettez une personne et la leur.

Or, Messieurs, croyez-vous que ceux qui ne sont pas représentés sont contents et satisfaits. Croyez-vous qu'ils admirent ce régime que les exclus complètement des affaires publiques, ce régime qui les traite comme n'étant pas Français ? Evidemment, ce sont des mécontents et ces mécontents sont la majorité et quand dans un pays la majorité est mécontente l'union des citoyens n'est pas à la prospérité du pays, est singulièrement compromise. Avec la R. P., au contraire, tous les partis auraient leur place légitime ; au lieu de n'être rien, ils seraient ce qu'ils doivent être et il en résulterait un contentement, une satisfaction qui contribuerait singulièrement à la pacification des esprits et au bonheur de notre pays.

Je fais appel aux hommes sages de tous les partis et je leur dis : « Nous pouvons avoir sur bien des points des idées différentes, mais nous sommes des citoyens comme vous, et nous sommes comme vous, travaillant au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puisque nous ne sommes pas la majorité nous ne demandons pas de gouverner, nous demandons seulement le droit de parler, d'exprimer nos idées et de nous faire écouter. »

Pourquoi refuser à un certain nombre de citoyens le droit d'avoir dans la représentation nationale une part proportionnelle à leur force numérique, pourquoi leur refuser le droit de faire entendre leur voix au Parlement, de s'opposer aux lois qu'ils considèrent comme mauvaises, mais surtout de travailler au bonheur commun. Puis